



L'an deux mille vingt-deux, le premier décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérard

Conseillers municipaux : CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GERNAIS Benjamin, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GRILLET Corinne à POCHAT-BARON Pascal ; CAMUS Isabelle à LAOUFI Nadia ; de CENCI Antoine à PILLET Isabelle ; de GAVARD-PERRET Alexandre à GERNAIS Benjamin ; de PAGNOD Pascale à BOCHATON Maryse ; de PELLET Sébastien à SECCO Laëtitia ;

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26

Délibération n° D2022_108 – PATRIMOINE

Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Le SYANE a attribué à la société COVAGE Haute-Savoie une délégation de service public pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut-débit.

Pour les besoins de l'exploitation de ce réseau public, le délégataire doit procéder à l'installation des équipements techniques nécessaires à ce réseau, notamment pour le raccordement des logements et locaux professionnels situés dans des bâtiments collectifs.

La présente convention définit les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes, pour l'immeuble des 4 Rivières.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique à intervenir entre COVAGE Haute-Savoie et la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer cette convention.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance
Nadia LAOUFI

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 05/12/22

Publication en ligne le 06/12/22

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD

Mairie de Muzzen-Sallaz